



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 2 septembre 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**25-09-02-7083**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 2 septembre 2025 à 19 h 06.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2025;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2025;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 août 2025;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2025;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation – Octroi de contrat – Sani-Fontaines inc – Fontaine pour le parc Prince-Arthur;

- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat – Construction Jacques Théoret inc. – Construction d’une toilette au parc Prince-Arthur;
- 20.3 Autorisation - Programme de planification des activités de sensibilisation du public en matière de sécurité incendie;
- 20.4 Autorisation - Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l’immeuble du 142, route 202, suite 104 – Modification de la résolution 25-04-07-6878;

### **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Autorisation –. Versement de la contribution financière – Centre médical de Huntingdon;
- 30.2 Autorisation - Remboursement des frais de repas – Congrès 2025 de la FQM;

### **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 Autorisation – Adoption d’une directive particulière relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle;
- 40.2 Autorisation - Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Huntingdon en vertu de la Charte de la langue française;

### **50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Autorisation - Abrogation des résolutions d’embauche nos. 25-08-11-7069 et 25-08-11-7071;

### **60 –VARIA**

60.1

### **70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

---

#### **Adoption de l’ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l’ordre du jour.

**25-09-02-7084 Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l’unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 2 septembre 2025 tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 30.3 – Annulation des intérêts du matricule 5194-73-7892;

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 31 août 2025**

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 août 2025 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 août 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

### **Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 août 2025**

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 août 2025 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la **Loi sur les Cités et Villes**, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 août 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

### **Période d'information du maire**

De nouveaux bancs sont installés dans le parc Prince-Arthur.

La ville a installé un nouveau module de jeux dans le parc Léo Capiello.

Le pont Walker est à nouveau fermé à la suite d'une collision ayant endommagé le gabarit du pont.

Le maire fait lecture d'un texte visant à remercier les employés municipaux ayant travaillé à la tenue des événements qui se sont tenus dans le cadre des fêtes du Bicentenaire de la Ville, lequel se lit comme suit :

***Texte de remerciement – 200e anniversaire de la Ville de Huntingdon***

*Au nom du maire et du conseil, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué au succès des célébrations du 200e anniversaire de la Ville de Huntingdon.*

*Un merci tout particulier à nos bénévoles, incluant nos employés municipaux, qui ont travaillé avec énergie et dévouement pour organiser les quatre grands événements de cette année — sans oublier, bien sûr, la préparation de notre magnifique char allégorique pour la parade. Grâce à votre engagement et à vos efforts, vous avez permis à toute la communauté de vivre des moments mémorables.*

*Nous souhaitons également remercier vos familles, qui ont accepté de vous « prêter » durant les longues heures de préparation et de participation. Plusieurs de vos proches ont même choisi de se joindre à vous pour donner un coup de main : leur implication a été tout aussi précieuse.*

*Nos sincères remerciements s'adressent également à nos pompiers et à nos premiers répondants, qui se sont impliqués bénévolement lors de nos événements. Votre présence et votre générosité ont grandement contribué à leur réussite.*

*Nous remercions chaleureusement nos commanditaires. Grâce à votre appui, nous avons pu enrichir la programmation et offrir à nos citoyens des célébrations à la hauteur de cet anniversaire historique.*

*Un merci particulier à la Société agricole de Huntingdon pour la mise à disposition de leur terrain lors de deux de nos événements, ainsi que pour le soutien offert.*

*Un merci spécial aux résidentes et résidents de Huntingdon, ainsi qu'à celles et ceux des municipalités voisines, qui se sont joints à nous pour souligner ce grand anniversaire de notre histoire collective. Votre participation a contribué à créer une ambiance festive et rassembleuse, à l'image de notre belle région.*

*Sans vous tous, ce 200e anniversaire n'aurait pas eu la même envergure. Merci de faire partie de cette belle histoire collective et de contribuer à la fierté de notre communauté.*

**Période de questions du public**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

## 10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### Adoption des procès-verbaux

#### Séance ordinaire du lundi 11 août 2025

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-09-02-7085

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### Séance extraordinaire du mercredi 13 août 2025

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 août 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-09-02-7086

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 août 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## 20. CONTRATS

### Octroi de contrat – Sani-Fontaines inc – Fontaine extérieure pour le parc Prince-Arthur

**Considérant que** la Ville veut permettre aux utilisateurs du parc Prince-Arthur l'utilisation d'une fontaine extérieure d'eau potable avec remplisseur de bouteilles;

**Considérant** la soumission présentée par Sani-Fontaines inc. pour l'acquisition d'une fontaine à boire extérieure avec remplisseur de bouteilles à montage mural au montant de 5 208 \$ plus les taxes applicables excluant les frais de livraison qui seront établis au moment de la livraison.

**Considérant** le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet Toilette publique – Parc Prince-Arthur auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du programme Soutien à la vitalisation;

25-09-02-7087

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat à Sani-Fontaines inc. au montant de 5 208 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au poste 22-701-50-721 relative à l'octroi de ce contrat ainsi que celle relative aux frais de livraison soient financées à même la Subvention Vitalisation.

Adopté

**Octroi de contrat – Construction Jacques Théoret inc. – Construction d'une toilette au parc Prince-Arthur**

**Considérant** l'offre de service présentée par Construction Jacques Théoret inc. au montant de 68 227,50 \$, plus les taxes applicables pour la construction d'une toilette publique anti-vandalisme au Parc Prince-Arthur :

<p><b>Travaux de construction incluant civil, structure et architecture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccordement du service sanitaire &amp; aqueduc;</li> <li>• Structure de bois 11' x 8';</li> <li>• Revêtement extérieur tel que bâtiment adjacent;</li> <li>• Toiture en bardeau;</li> <li>• Revêtement agro à l'intérieur;</li> <li>• Finition époxy au plancher ;</li> <li>• Portes d'acier avec quincaillerie;</li> <li>• Système d'accès avec minuterie ;</li> <li>• Ventilateur de toilette.</li> </ul>	46 887.50 \$
<p><b>Plomberie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture et installation de toute la tuyauterie de drainage en pvc dwv et alimentation d'eau en cuivre type L avec isolation fibre de verre 1 po;</li> <li>• 1 drain de plancher zurn zn211;</li> <li>• 1 toilette zurn z5667 ADA;</li> <li>• 1 flush valve encastrée Zems 6140av alimentation 24v;</li> <li>• Panneau access 13x17 PEMS6199BX;</li> <li>• Siège allongé ouvert blanc;</li> <li>• Lavabo stainless CABPLMAI ;</li> <li>• Robinet Z6915-HYD autogénérateur de courant;</li> <li>• Chauffe-eau 20 gallons 240v avec support mural holdrite;</li> <li>• Valves de drainage sur réseau d'alimentation pour hivernisation.</li> </ul>	18 150.00 \$
<p><b>Électricité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du câblage existant pour permettre l'installation d'un panneau de 60A;</li> <li>• Nouveau panneau de 12 circuits et 60A;</li> <li>• Fourniture et installation d'un maximum de 8 lumières encastrées blanc;</li> <li>• Fourniture et installation d'une plinthe de chauffage Stelpro 1000w blanc;</li> <li>• Branchement du réservoir à eau chaude.</li> </ul>	3 190.00 \$
<b>TOTAL AVANT TAXES</b>	<b>68 227.50 \$</b>

25-09-02-7088

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Construction Jacques Théorêt inc. au montant de 68 227,50 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 71 630.35 \$ soit financée à même la subvention du Programme Vitalisation.

Adopté

**Programme de planification des activités de sensibilisation du public en matière de sécurité incendie**

**Considérant que** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

**Considérant que** le programme de planification des activités de sensibilisation du public constitue une exigence des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie ;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de planifier des activités de sensibilisation du public;

**Considérant que** le programme de planification des activités de sensibilisation du public a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 20 août 2025 (résolution no. 11103-08-25) ;

25-09-02-7089

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte le Programme de planification des activités de sensibilisation du public, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104 – Modification de la résolution 25-04-07-6878**

**Considérant que**, par sa résolution 25-04-07-6878, la Ville de Huntingdon a renoncé à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat reçue par le propriétaire de l'immeuble du 142, route 202, suite 104 pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question;

**Considérant que** la résolution 25-04-07-6878, faisait état que l'offre d'achat était présentée par Gestion Maison Russet Inc et qu'à la suite d'un changement, l'acheteur sera dorénavant Holding Famille Moyen inc;

**Considérant que** monsieur Luc Moyen, actionnaire de la compagnie Holding Famille Moyen Inc. est au fait que l'immeuble du 142, route 202, suite 104 est alimenté par le panneau électrique de l'immeuble du 142, route 202, suite 103, soit la propriété de Gestion Maison Russet Inc, compagnie dont il est lui-même

administrateur et des obligations stipulées au contrat de vente 22 018 434 (paragraphe 5) à cet effet;

**Considérant** l'entente relative aux services d'alimentation électrique intervenue entre l'ancien propriétaire, 9310-6730 Québec Inc., Gestion Maison Russet Inc et la Ville de Huntingdon, par laquelle la Ville exigeait qu'une somme d'environ 17 088.11 \$ soit détenue dans un compte en fidéicommis pour le financement d'un futur branchement électrique.

**25-09-02-7090**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal renonce à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat présentée par Holding Famille Moyen inc pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question.

**Que** le conseil municipal demande que la clause de premier refus en faveur de la Ville de Huntingdon soit abandonnée.

**Que** la Ville de Huntingdon, pour sa part, libère le propriétaire de son obligation, stipulée à l'entente relative aux services d'alimentation électrique, de conserver dans un compte en fidéicommis la somme d'environ 17 088.11 \$ et que Gestion Maison Russet Inc. en soit notifié par la notaire au dossier.

**Que** le conseil municipal abroge la résolution no. 25-08-11-7055.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Versement de la contribution financière – Centre médical de Huntingdon**

**Considérant** les discussions intervenues entre les municipalités et les représentants du Centre médical de Huntingdon Inc. en rapport au versement d'une contribution financière pour le financement du déficit d'opération de la part des municipalités;

**Considérant que** la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) donne aux municipalités le pouvoir de contribuer au maintien des services desservant leur population en aidant financièrement des entreprises importantes pour le dynamisme local;

**Considérant qu'en** vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière pour l'exploitation d'un établissement de santé ;

**25-09-02-7091**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière prévue au protocole d'entente, soit la somme de 25 000 \$ au Centre médical de Huntingdon inc., et ce, pour sa participation financière au déficit d'opération de l'exercice financier 2024.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-520-00-970 prévu à cet effet au budget de 2025.

Adopté

### **Remboursement des frais de repas – Congrès 2025 de la FQM**

**Considérant que** le maire doit participer au congrès de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du jeudi 25 au samedi 27 septembre 2025;

**Considérant qu'il y a lieu d'établir** le montant remboursable des dépenses relatives aux frais de repas.

25-09-02-7092

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le remboursement des frais de repas du maire lors du Congrès de la FQM, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 100 \$ par jour, incluant taxes et pourboires et que les dépenses d'alcool ne soient pas remboursées.

De plus, il est entendu que si un repas est inclus dans les frais d'inscription du congrès, aucun frais de repas additionnels ne sera remboursé.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-110-10-346 prévu à cet effet au budget de 2025.

Adopté

### **Annulation des intérêts du matricule 5194-73-7892**

**Considérant** l'entente intervenue entre la Ville et l'entreprise Greenvest Entreprises Inc. pour la réalisation, par la compagnie, de travaux de rénovation de l'Édifice O'Connor, bâtiment d'intérêt patrimonial;

**Considérant que** ladite entente accorde, en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une aide financière au propriétaire de l'immeuble visé d'un montant équivalent à 100 % de la taxe foncière et des taxes pour services municipaux imposées annuellement par la municipalité pendant une période de 10 ans;

**Considérant que** des intérêts de 1 356.58 \$ se sont générés dans la fiche du matricule 5194-73-7892, soit l'Édifice O'Connor.

25-09-02-7093

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'annulation des intérêts de 1 356.58 \$ du matricule 5194-73-7892.

Adopté

## **40. RÉGLEMENTATION**

### **Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

**Considérant** la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14),

modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**Considérant que** la *Charte* édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**Considérant que** la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**Considérant que** le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la *Charte*, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**Considérant que**, conformément à l'article 29.15 de la *Charte*, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la *Charte* et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**Considérant** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Ville.

25-09-02-7094

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Huntingdon » jointe en annexe (ci-après la « Directive »).

**Que** la Directive de la Ville de Huntingdon remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023.

**Que** cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Ville;
- diffusée au personnel de la Ville;
- révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté

**Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Huntingdon en vertu de la Charte de la langue française**

**Considérant** que conformément à l'article 128.1 de la Charte de la langue française, la Ville de Huntingdon doit adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de cette Loi;

**Considérant que** ladite procédure doit décrire les différentes étapes du processus de traitement des plaintes.

25-09-02-7095

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Huntingdon en vertu de la Charte de la langue française.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Abrogation des résolutions d'embauche nos. 25-08-11-7069 et 25-08-11-7071**

**Considérant** la résolution no 25-08-11-7069 entérinée à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025 autorisant l'embauche de madame Marine Mailloux à titre de pompière;

**Considérant** la résolution no 25-08-11-7071 entérinée à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025 autorisant l'embauche de monsieur Jean-Sébastien Clément à titre de pompier;

**Considérant que** madame Marine Mailloux et monsieur Jean-Sébastien Clément se sont désistés de cet emploi au lendemain de leur embauche;

25-09-02-7096

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal abroge les résolutions nos. 25-08-11-7069 et 25-08-11-7071.

Adopté

## **60. VARIA**

Aucun sujet.

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** La prochaine réunion de l'Office d'habitation aura lieu le 15 septembre 2025.

**Mme Andrea Geary:** Le Marché fermier continue ses activités tous les mercredis dans le parc Prince-Arthur. Cette semaine il y aura un groupe de musique pour y mettre de l'ambiance.

**M. Dominic Tremblay :** Il remercie monsieur le maire pour les bons mots de remerciements pour les bénévoles.

**M. Florent Ricard :** Aucun sujet.

**M. Maurice Brossoit :**La ville va super bien.

**M. Rémi Robidoux:** La glace de l'aréna est maintenant prête à recevoir les patineurs. Le litige se poursuit avec un entrepreneur concernant la facture pour les réparations du système de refroidissement de la patinoire.

Il félicite tous ceux et celles qui ont travaillé pour les fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de la ville.

**M. André Brunette** : Le conseil municipal est très bien guidé par la directrice générale, madame Johanne Hébert. Les fonds publics sont gérés avec rigueur.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**25-09-02-7097**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 55.

Adopté

\_\_\_\_\_  
André Brunette, maire

\_\_\_\_\_  
Denyse Jeanneau, greffière